



Publié le 1 janvier 2014 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Establishing a Business in France

[Catherine Nommick](#), [Emilie Ducorps-Prouvost](#), [Jean-Pierre Chauv](#) et [Chems Idrissi](#) ont assuré la rédaction du Guide intitulé *Establishing a Business in France* en collaboration avec l'éditeur juridique britannique de référence **Practical Law**.

Ce Guide, présenté sous la forme de **questions/réponses**, aborde **l'ensemble des sujets** auxquels est susceptible de se trouver confronté un **investisseur étranger souhaitant s'implanter en France** et constitue un **outil didactique** de travail et d'information **sur l'environnement des affaires** dans notre pays.

[Consulter le Guide sur le site de Practical Law](#)

[Télécharger le guide au format PDF](#)

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.